



DATE DE PUBLICATION : 16 JANVIER 2026

Le Directeur Départemental

Délégation de signature donnée par le directeur départemental des Alpes-Maritimes au responsable du service des particuliers de Nice

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis LAURETOU, Directeur régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 21 octobre 2025 ;
Délégation permanente est donnée à **Madame Camille VERON**, agent de la BNI, responsable du service des particuliers à NICE, pendant la période de sa mission, jusqu'au 31 mars 2026, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, pour la partie la concernant, soit le service des particuliers.

Fait à Nice, le 13 janvier 2026

Philippe BILLARD